

FICHE DE RESERVATION MINI-CAMPS 2024 11-16 ANS

Renseignements

INSCRIPTION PRISE EN COMPTE UNIQUEMENT A LA RECEPTION DU PAIEMENT ET DU DOSSIER COMPLET

	Prénom de l'enfant :			
		•	/Commune :	
	:			
•	. légal :		mail :	
Régime a *Rayer si voi	alimentaire * : 🗖 Sans poi tre enfant ne bénéficie pas d'un régim	rc 🗖 Végétarien	☐ Allergie Alimentaire :	
•	,	,	<u>u 08 au 12 Juillet) :</u> Taille :	Poids :
		Inscri		
CHOIX	DATE		MINI-CAMPS	TARIF*
	Du 08 au 12 Juillet	SEJOUR SPORT E	T NATURE aux Aires	
	Du 15 au 19 Juillet	SEJOUR ACTIVITE	S AQUATIQUES au Lac du Laouzas	
	Du 22 au 26 Juillet SEJOUR SENSATIONS FORTES n°1 à Aguessac Du 29 Juillet au 02 Août SEJOUR SENSATIONS FORTES n°2 à Aguessac			
	L		*Ne pas remplir	(cadre réservé CCA
	Piè	ces à fournir (Renouvellement)	
∃ Fiche	sanitaire ALSH « Renouv	ellement »	☐ Assurance extr	a-scolaires
⊐ Attest	ation de mutuelle valable	e du 01/01 au 31/12	/2024	écurité socia
			aisance aquatique ou équivalent)	
	•	•	SAC (Du 22 au 26 Juillet ou Du 29 Juille	<u>t au UZ Aout) :</u>
Une a	utorisation parentale pou		·	
		Tarifs/Rè	glement	
Aide CAF	: L'enfant bénéficie-t-il	des Aides aux Va	cances Enfant en 2024 ? 🗖 Oui	□ Non
⚠ l'enfant	t peut bénéficier de cette aide po	our un seul ou plusieur	s séjours dans la limite de 7 nuits par e	nfant, pour 2024
		Ne pas remplir (cadi	re réservé CCAM)	
	Fais-le ://		Inscription prise par :	
	Allocataire :	••••••	Règlement :	
QF :	Paiement par chèque	Montant	Autres paiements Mo	ntant
	Chèque 1	Wiontant	Espèces	€
	Chèque 2	€	ANCV	€
	Chèque 3	€	CESU	€
	Chèque 4	€	Autre :	

communes Les Avant-Monts - ZAE l'audacieuse 34480 Magalas.



FICHE DE RESERVATION MINI-CAMPS 2024 11-16 ANS INSCRIPTION PRISE EN COMPTE UNIQUEMENT A LA RECEPTION DU PAIEMENT ET DU DOSSIER COMPLET

D			
Renseignements			
Nom et Pré	énom de l'enfant :		
Date de naissance :			
Adresse:			
Tél resp. lé	gal :	Email :	
Régime ali	mentaire * : 🗖 Sans porc enfant ne bénéficie pas d'un régime al.	□ Végétarien □ Allergie Alimentaire :imentaire particulier	
→ Pour le	mini camp Sport et Natu	re aux Aires <i>(Du 08 au 12 Juillet) :</i> Taille : Poi	ds :
		Inscriptions	
CHOIX	DATE	MINI-CAMPS	TARIF*
	Du 08 au 12 Juillet	SEJOUR SPORT ET NATURE aux Aires	
	Du 15 au 19 Juillet	SEJOUR ACTIVITES AQUATIQUES au Lac du Laouzas	
	Du 22 au 26 Juillet	SEJOUR SENSATIONS FORTES n°1 à Aguessac	
	Du 29 Juillet au 02 Août	SEJOUR SENSATIONS FORTES n°2 à Aguessac	
	1	*Ne pas remplir (cadre	réservé CCAM)
	Pièce	s à fournir (Renouvellement)	
☐ Fiche sanitaire ALSH « Renouvellement » ☐ Assurance extra-scolaires			
☐ Attestation de mutuelle valable du 01/01 au 31/12/2024 ☐ Attestation de sécurité sociale			rité sociale
□ « Pass n	autique » <i>(si vous n'avez jam</i> a	ais fourni de test d'aisance aquatique ou équivalent)	
→ Pour les mini camps sensations fortes à Aguessac (Du 22 au 26 Juillet ou Du 29 Juillet au 02 Août) :			
☐ Une autorisation parentale pour le vol en parapente biplace			
		Tarifs/Règlement	

Ne pas remplir (cadre réservé CCAM)			
Fais-le ://		Inscription prise par :	
N° Allocataire :		Règlement :	
QF:			•••••
Paiement par chèque	Montant	Autres paiements	Montant
Chèque 1	€	Espèces	€
Chèque 2	€	ANCV	€
Chèque 3	€	CESU	€
Chèque 4	€	Autre:	€

🗥 l'enfant peut bénéficier de cette aide pour un seul ou plusieurs séjours dans la limite de 7 nuits par enfant, pour 2024

□ Non

Aide CAF: L'enfant bénéficie-t-il des Aides aux Vacances Enfant en 2024?

Oui

Espèces, Chèques, Chèques vacances, chèques Césu acceptés - paiement en plusieurs fois possible à la communauté de

communes Les Avant-Monts - ZAE l'audacieuse 34480 Magalas.



FICHE SANITAIRE « RENOUVELLEMENT » DOSSIER ALSH 2024

7- <u>AUTORISATION PARENTALE</u>		
Je soussigné(e), responsable de l'enfant		
 Déclare ne pas avoir de modification sur les informations noté sur la fiche sanitaire (changement d'adresse ou de n° de téléphone,). Je m'engage à rembourser la Communauté de Communes du montant des frais médicaux avancés par elle. Je déclare avoir lu et approuvé le règlement intérieur. J'autorise mon enfant à sortir de l'enceinte de l'ALSH pour suivre une activité d'animation. 		
⚠ Rappel important (voir règlement intérieur) :		
Le responsable et les animateurs de l'ALSH ont l'autorisation de prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitements médical et intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant, sur avis médical des professionnels de la santé en cas d'incapacité de joindre les parents, <u>même sans accord parental.</u>		
Date : Signature de responsable légal de l'enfant :		
8- PIECE A FOURNIR (ne pas remplir ce cadre)		
☐ Attestation de sécurité sociale (à fournir chaque année)		
☐ Assurance extra-scolaire (à fournir chaque année)		
Allocataire CAF		
☐ Attestation de quotient familial CAF (si vous avez cocher « Je fournis l'attestation de quotient familial de Janvier » dans la partie 6-)		
Allocataire MSA		
☐ Attestation de quotient familial MSA		

MINI CAMPS 2024 11.16ans



Réunion d'information

Une réunion d'information pour les 4

Mini-camps aura lieu

Le Mardi 18 Juin à 18h45

à l'ALSH « La Clé des Champs » Lotissement «La Clé des Champs» 2 rue du Coustel 34320 ROUJAN



Contact

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter la responsable Florine GUEVARA :

07.85.04.58.68

florine.guevara@avant-monts.fr

Aff	aires à prévoir pour les mini camps		
	sac de couchage		
	Un tapis de sol ou matelas pneumatique		
	Une lampe de poche		
	Une gourde		
	Une casquette		
	Des lunettes de soleil		
	Un survêtement		
	Des Shorts		
	Des Tee shirts		
	Un ou deux pulls		
	Une paire de basket		
	Un maillot de bain		
	Un K way		
	Une serviette de bain		
	Une crème solaire		
	Affaires de toilette		
	Un sac à dos ou un sac isotherme		
	Des chaussures d'eau ou une paire de vieux basket (<u>chaussure fermé obligatoire</u>)		
	Pour le séjour du 08 Juillet au 12 Juillet :		
	Une paire de vieux basket qui peut prendre		

Prévoir le pique-nique pour le jour de départ

le canyoning

l'eau (pas de chaussure d'eau) obligatoire pour



ATTESTATION DU « PASS-NAUTIQUE »

PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Circulaire du 30 mai 2012 (Fiche n°3) ; Code du sport : A322-3 (1-2-3).

Le test « Pass-Nautique » prévu à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 a pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur avant de participer à une activité des activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées ;
- radeau et activités de navigation assimilées ;
- certaines activités de voile.

La réussite au même test est requise mais la capacité à nager est obligatoirement vérifiée (test est réalisé sans brassière de sécurité), pour les activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées : activité de perfectionnement du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie (fiche 3.2) ;
- canyonisme (fiche 4);
- nage en eau vive (fiches 10.1 et 10.2);
- surf (fiche 18);
- navigation à la voile au-delà de 2 milles nautiques d'un abri (fiche 20.3);
- navigation dans le cadre du scoutisme marin (fiche 20.4);
- vol libre : activités de glisse aérotractée nautique (fiche 21.4).

Pour les activités de découverte du canoë, du kayak, du raft et d'autres embarcations propulsées à la pagaie (fiche 3.1), ainsi que pour la navigation diurne en planche à voile, dériveur léger et multicoque léger ou autre embarcation à moins de 2 milles nautiques d'un abri (fiches 201 et 20.2), le test peut être réalisé avec brassière de sécurité.

Date du test :		
Nom et prénom du mineur :		
Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une	e croix dans les cases co	rrespondantes)
Effectuer un saut dans l'eau		
Réaliser une flottaison sur le dos pendant	5 secondes	
Réaliser une sustentation verticale penda	nt 5 secondes	
Nager sur le ventre pendant 25 mètres		
Franchir une ligne d'eau ou passer sous u	une embarcation ou un ob	ojet flottant \square
Test réalisé :	☐ avec brassière	☐ sans brassière
Résultat du test :	☐ satisfaisant	☐ non satisfaisant
Personne ayant fait passer le test :		
Nom et prénom :		
Qualification :		
Etablissement d'appartenance :		
N° de carte professionnelle d'éducateur sp		
·		gnature :
		,

Test admis en équivalence :

L'Attestation du Savoir Nager en Sécurité

Arrêté du 28/02/2022

Article A 322-3-3 du Code du sport

Le Sauv'Nage (amené à disparaître au profit de l'attestation du Savoir Nager en Sécurité)

L'attestation de réussite au test commun des fédérations ayant la natation en partage répondant au moins aux exigences définies par le décret est équivalente au test défini par l'arrêté



AUTORISATION PARENTALE PARAPENTE

Je soussigné(e) Monsieur – Madame ⁽¹⁾
Responsable légal (1) – Responsable légal (2) – Tuteur ⁽¹⁾ , autorise mon fils – ma fille ⁽¹⁾
Fait le
Signature:



AUTORISATION PARENTALE PARAPENTE

Je soussigné(e) Monsieur – Madame ⁽¹⁾
Responsable légal (1) – Responsable légal (2) – Tuteur ⁽¹⁾ , autorise mon fils – ma fille ⁽¹⁾
Fait le A
Signature: